

RECRUTEMENT D'ATTACHES TEMPORAIRES D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE (ATER)

Année universitaire 2024-2025

Le Directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse

Vu les articles L712-1 et L712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 88-654 du 7 mai 1988 modifié relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2001-125 du 6 février 2001 portant application des dispositions de l'article L951-3 du code de l'éducation et les articles 25-1 et 25-2 de la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France à certains personnels non fonctionnaires de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le décret n° 2001-126 du 6 février 2001 portant déconcentration de certaines décisions de recrutement et de gestion de certains personnels non titulaires de l'enseignement supérieur ;

ARRÊTE

Article 1 - Les dates et les modalités d'organisation du recrutement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) pour l'année universitaire 2024-2025 sont fixées ainsi qu'il suit.

Article 2 - Du **18 mars 2024 (10 heures) au 17 avril 2024 (16 heures)** est organisé à l'Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse, le recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) sur GALAXIE-ALTAIR.

Liste des sections dans lesquelles est envisagé un recrutement, sous réserve d'emplois vacants

N° section	Titre de la Section
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques
27	Informatique
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal
62	Energétique, génie des procédés
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes
64	Biochimie et biologie moléculaire

Article 3 - Les candidats doivent répondre aux conditions fixées par le décret du 7 mai 1988 susvisé.

Article 4 - Le recrutement des ATER sera exclusivement fait par l'intermédiaire de l'application ministérielle ALTAÏR composante de GALAXIE.

Article 5 - Le dossier de candidature doit être constitué en autant d'exemplaires que de sections demandées. Il peut être téléchargé sur le site du ministère ALTAÏR à l'adresse ci-dessous :

<https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html>

ou sur le site de l'I.N.S.A. Toulouse, à l'adresse suivante :

<https://www.insa-toulouse.fr/rejoindre-les-equipes/>

Après l'enregistrement de la candidature dans GALAXIE, un identifiant et un mot de passe seront envoyés par mail afin de permettre le dépôt du dossier sous format pdf dans l'**application spécifique prévue à cet effet avant le 17 avril 2024 (minuit)** à l'adresse :

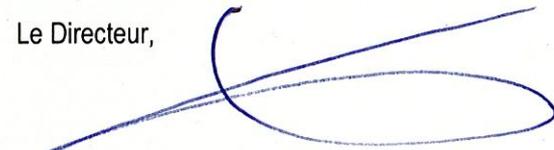
<https://recrutement-ater.insa-toulouse.fr>

Article 6 - Le Service Ressources Humaines délivre aux candidats un accusé de réception des dossiers qui lui ont été adressés.

Aucun document n'est accepté après la clôture des inscriptions. De même, tout dossier incomplet ou transmis par mail à cette date sera déclaré irrecevable.

A Toulouse, le 11 mars 2024

Le Directeur,


Bertrand RAQUET